



**Collège Eugène NONNON**

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : [9730130d@ac-guyane.fr](mailto:9730130d@ac-guyane.fr)

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUILLET 2016**

Le quorum étant atteint, avec 17 membres présents, Mme JACOBS, Présidente, ouvre la séance à 10h15.

Mme PINDARD et Mme LOPES-DA-SILVA sont désignées secrétaires de séance.

**Ordre du jour prévu :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2016 ;
- 2) Mise à disposition des assistants d'éducation ;
- 3) Validation du P.P.M.S. ;
- 4) Présentation du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique et ses conditions matérielles ;
- 5) Rentrée 2016-2017 ;
- 6) Informations diverses ;
- 7) Questions diverses.

Mme la Présidente propose une modification de l'ordre du jour. Le point 4 (*présentation du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique et ses conditions matérielles*) ne pourra être étudié à cause d'une réception trop tardive des bilans qui aurait engendré un rapport incomplet.

Mme la Présidente propose donc de remplacer ce point par la *mise au pilon de livres du CDI*.

Mise aux voix de l'adoption du nouvel ordre du jour.

Nombre de votants	Oui	Non	Abstentions
17	17	0	0

**Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2016**

Mme la Présidente demande aux membres du conseil d'administration s'ils souhaitent faire part de remarques quant à ce P.V. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est soumis au vote pour approbation.

Nombre de votants	Oui	Non	Abstentions
17	15	0	2

**Le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2016 est adopté par la majorité des membres présents.**

## 2. Mise à disposition des assistants d'éducation

Lors de la séance du 4 février dernier, il avait été adopté la mise à disposition des salariés en CUI.

La démarche est aujourd'hui identique pour les assistants d'éducation.

Mme l'agent comptable explique la démarche et l'intérêt de la mise à disposition des assistants d'éducation au lycée Michotte.

A l'origine de cette demande, les problèmes de trésorerie récurrents dans les collèges, qui entraînent des avances de fonds réservés en principe aux paiements des salaires des assistants d'éducation et utilisés pour faire face à d'autres dépenses dont découlent de nouvelles avances de fonds par manque de trésorerie.

Cette mise à disposition permettrait une mutualisation au niveau des payes. Cette proposition permet d'apporter un appel d'air aux établissements, tout en conservant au chef d'établissement la main au niveau du recrutement. Seule la partie administrative sera gérée par l'établissement mutualisateur, le lycée J-M. Michotte. Les rémunérations étant directement effectuées par le lycée Michotte.

Pour le collège Nonnon, cela allégera la tâche du personnel pour les payes, et réduira les problèmes de trésorerie. En revanche, le suivi du personnel et le recrutement seront conservés au collège.

Arrivée de Mme Patient à 10h20, d'où 18 membres du conseil d'administration présents.

Madame CHIN-TEN-FUNG, représentant de la Mairie de Cayenne et de la CACL, demande pour quelle raison le lycée Michotte aurait cette charge.

Madame l'Agent comptable fait savoir que c'est le seul établissement qui s'est proposé.

Monsieur Achille, parent d'élève, demande pourquoi cette tâche n'est pas du ressort du rectorat.

Mme l'Agent comptable répond que le rectorat ne peut traiter les payes des assistants car il sont personnels de droit privé.

La question de la vérification des encaissements est soulevée par un représentant des enseignants.

Mme l'Agent comptable précise que la solution est vraiment que les établissements mutualisent. Cela devient même une préconisation du Rectorat et la mise à disposition des assistants d'éducation prévaut dans de nombreuses académies.

Monsieur Achille, représentant des parents d'élèves, fait remarquer le fait qu'il y ait dans un même établissement scolaire des personnels ayant des employeurs différents, des statuts et des contrats différents peut être créateur de barrières au sein du personnel.

Mme la Principale fait observer que la cohésion du personnel d'un établissement ne dépend pas des différents statuts de chacun, mais bien de l'implication et du sens que chacun donne à son travail.

Vote d'adoption de la mise à disposition des assistants d'éducation

Nombre de votants	Oui	Non	Abstentions
18	18	0	0

La mise à disposition des assistants d'éducation est votée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

## 3. Validation du P.P.M.S.

M. l'Adjoint-Gestionnaire présente le bilan de l'exercice de confinement qui s'est déroulé le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Les points négatifs qui ressortent de ce bilan sont les suivants :

- La zone 4 comportait trop d'élèves, il faut donc les répartir autrement ;
- Les salles 1001 et 1002 sont inadaptées en cas de tsunami ;
- La salle Robinson, qui a trop de vitres, rend les personnes qui y seraient confinées trop Visibles ;
- Le système d'alarme doit être revu car il doit être différencié de la sonnerie habituelle et de l'alarme incendie.

Par conséquent, les zones de confinement ont été revues (cf. document remis lors du CA). Toutefois, le problème persiste pour la zone 9 (salles 411 et 412) qui n'a pas de point d'eau. Proposition émise par M. LIPPENOO, professeur : installer une fontaine dans le couloir. De plus, ces mêmes salles souffrent d'un défaut d'insonorisation. En cas d'attentat, précise M. SAINTGEORGES, professeur, les moindres pas sont perceptibles.

Un des représentants des parents d'élèves s'interroge sur l'existence d'un éventuel dispositif d'alerte afin d'avertir les parents dans pareille situation.

Mme JACOBS précise qu'au sein de la cellule de crise, les responsabilités doivent être revues et partagées car à l'issue de ce premier exercice, le nombre de zones de confinement est passé de 5 à 9.

Vote pour adoption des modifications des zones de confinement et validation du P.P.M.S.

Nombre de votants	Oui	Non	Abstentions
18	17	0	1

**Les modifications des zones de confinement et la validation du P.P.M.S. sont adoptées par la majorité des membres du CA.**

#### **4. Mise au pilon de livres du C.D.I.**

Mme PINDARD, professeur documentaliste, explique la nécessité de retirer du fonds documentaire du CDI les documents abîmés, les documents dont les informations sont obsolètes et les documents inutilisés.

Cette année, la réforme du collège et les nouveaux programmes qui seront applicables dès septembre 2016, rendent de facto, bon nombre de manuels scolaires « inadéquats ». Ils sont remplacés par les nouveaux manuels envoyés par les éditeurs.

Les livres mis au pilon, seront proposés aux élèves, aux enseignants, puis aux associations. Mme GUYEN-VAN-NAI, parent d'élève, suggère de les proposer à l'association AMAPO et aux maisons de quartier.

Mme CHIN-TEN-FUNG propose de prendre contact avec la mairie qui redistribuera les ouvrages aux différentes maisons de quartier.

Vote d'approbation de la mise au pilon des livres du CDI :

Nombre de votants	Oui	Non	Abstentions
18	18	0	0

**Les livres énumérés sur la liste présentée seront mis au pilon et donnés.**

#### **5. Rentrée 2016-2017**

Mme la Principale précise les deux enjeux majeurs pour la prochaine rentrée : le passage du collège de REP en REP+ et la mise en œuvre de la réforme du collège. Les personnels du collège ont suivi de nombreuses formations et séances d'informations tout au long de l'année.

Les conséquences sont les suivantes :

- L'organisation, au sein de l'équipe enseignante, des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) et de l'AP (accompagnement personnalisé) ;
- 3 heures de concertation par quinzaine pour les enseignants ;
- La présence d'un professeur référent réussite qui interviendra comme personnel surnuméraire et au niveau de la formation à l'interne en la personne de madame Patricia GUYEN VAN DAN.

Prévisions d'effectifs : entre 690 et 700 élèves pour la prochaine rentrée.

Il y a aura 29 divisions d'environ 25 élèves chacune, à l'exception de l'ULIS qui en comptera 12 et de l'UPE2A-NSA qui en comprendra 17.

Les divisions se décomposent comme suit : 7 divisions de 6<sup>ème</sup>, 6 de 5<sup>ème</sup>, 7 de 4<sup>ème</sup> et 7 de 3<sup>ème</sup> (dont la 3<sup>ème</sup> Prépa Pro).

Les dispositifs suivants seront poursuivis :

- La classe Métiss'Art en 3<sup>ème</sup> ;
- L'UPE2A ;
- La 3<sup>ème</sup> préparatoire à la voie professionnelle. Les élèves auront 6h de découverte professionnelle en lycée. D'autres élèves pourront intégrer ce dispositif à la rentrée.

Avec la réforme du collège, il n'y aura plus de classes bi- langues, ni de sections européennes. En revanche, dès la 5<sup>ème</sup>, les élèves apprendront une seconde langue vivante et en 6<sup>ème</sup> ils commenceront les sciences physiques et chimiques à raison d'une heure hebdomadaire (choix des de l'équipe pédagogique de sciences et technologie : en 6<sup>ème</sup>, les élèves suivront 1h de sciences physiques et chimie, 1h30 de technologie et 1h30 de SVT).

Postes d'enseignants pour la prochaine rentrée :

- 49 postes de professeurs titulaires. 48 sont à l'heure actuelle pourvus ; il manque un professeur de mathématiques. Ce poste sera occupé par un enseignant contractuel. D'autres enseignants contractuels seront en charge des compléments de service.

A la rentrée, il y aura 14 professeurs titulaires arrivants : 4 en français, 3 en anglais, 2 en histoire-géographie EMC, 2 en E.P.S., 2 en espagnol, 1 en sciences physiques et chimiques.

De plus, un CPE remplacera Mme Lyaudy, CPE titulaire. Un professeur référent réussite, certifié en lettres modernes vient d'être recruté en la personne de Mme Patricia N'GUYEN VAN DAN.

La vie scolaire sera composée de 2 C.P.E., 5 AED et 7 CUI. Le rectorat affirme que nous aurons au moins un AED supplémentaire.

Un représentant du personnel enseignant précise que les AED et CUI souffrent d'un cruel manque de formation qui se ressent au quotidien dans leurs pratiques.

Il est précisé par Mme la principale que l'IA-IPR EVS a demandé le renfort d'un agent de prévention et de sécurité. Le bureau du CPE sera réaménagé afin que les 2 CPE soient au même endroit. Le bureau actuel du 2<sup>ème</sup> CPE sera aménagé pour le médecin scolaire. Actuellement on recherche une salle pour le professeur référent.

Mme la principale fait également état des départs en retraite de certains collègues et de ceux qui quittent l'académie, dont l'assistante sociale, Mme DRAUD.

Moyens financiers :

M. l'Adjoint-Gestionnaire précise qu'une subvention de 1 300€ est versée pour les carnets de correspondance. En outre, pour l'acquisition des manuels scolaires, une subvention de 35 000 € est accordée par l'Education Nationale, alors même que le devis pour l'achat des manuels s'élève à 44 000€ et ce malgré le non-renouvellement dans certaines disciplines. Mme JACOBS précise que l'établissement demandera un supplément de subvention.

Les travaux et installations prévus avant la rentrée sont les suivants :

- Remplacement des PC de la salle 1001 ;
- Un vidéoprojecteur sera installé au plafond de chaque salle, en commençant par le bâtiment 2 ;
- La demande a été faite à la CTG pour passer en Wifi dès la rentrée 2016.



Mme PINDARD, professeur documentaliste demande ce qu'il en est des fissures constatées au CDI et signalées à la CTG. M. l'Adjoint-Gestionnaire répond qu'un appel d'offre a été fait par la CTG et que la Direction n'en sait pas plus.

Mme la Principale annonce les dates de rentrée :

- Rentrée des enseignants le mercredi 31 août ;
- Rentrée des élèves les 1<sup>er</sup> et 2 septembre, de manière échelonnée ;
- Rentrée générale le lundi 5 septembre. ;
- Accueil des parents le samedi 10 septembre.

## 6. Informations diverses

Résultats des orientations à l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup> :

- 64,52% des élèves sont orientés en 2<sup>nde</sup> générale et technologique,
- 25,81% en 2<sup>nde</sup> professionnelle et
- 9,68 % en 1<sup>ère</sup> année de CAP.

Sur les 188 élèves de 3<sup>ème</sup>, 177 ont participé au 1<sup>er</sup> tour d'affectation en lycée. Les 11 élèves qui n'y ont pas participé ont émis de vœux de recensement : 3 iront dans d'autres académies, 6 arrêtent les études, 2 pour qui Mme la principale a émis des vœux de redoublement, car l'un a été exclu par le conseil de discipline et a moins de 16 ans, et l'autre, étant également soumis à l'obligation de scolarité, est un grand absentéiste.

Sur ces 177 élèves :

- 160 ont été affectés :
- 140 sur leur premier vœu,
- 16 sur leur 2<sup>ème</sup> vœu et
- 4 sur leur 3<sup>ème</sup> vœu.

Les 17 restants participeront au 2<sup>ème</sup> tour d'affectation, prévu le 4 juillet.  
Les résultats du DNB sont attendus aux environs du 8 juillet.

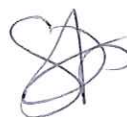
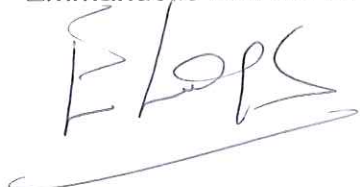
## 7. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h48.

Les secrétaires de séance,

Emmanuelle LOPES-DA-SILVA et Sandra PINDARD



La Présidente,



Marie-Hélène JACOBS